

là les hommes déclarent qu'ils rendent à Dieu non-seulement autant qu'ils sont tenus de lui rendre, mais encore qu'ils font par amour pour lui, plus que leur devoir ne les oblige de faire: au lieu que Christ dit expressément: " Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé dites: Nous sommes des serviteurs inutiles."

## XII

### *Du Péch<sup>e</sup> après la Justification.*

Tout péché volontairement commis après la justification, n'est pas le péché contre le Saint-Esprit, et n'est pas impardonnable. C'est pourquoi il ne faut point nier, que ceux qui tombent dans le péché après la justification soient capables de repentance. Quand nous avons reçu le Saint-Esprit, nous pouvons déchoir de la grâce qui nous a été donnée, et tomber dans le péché, et par la grâce de Dieu nous pouvons nous relever et nous amender. C'est pourquoi ceux-là doivent être condamnés, qui disent qu'ils ne peuvent plus pécher tant qu'ils sont en cette vie, ou qui nient qu'il y ait rémission des péchés pour ceux qui se repentent véritablement.

## XIII

### *De l'Eglise.*

L'Eglise visible de Christ est une assemblée de personnes (*congrégation*), fidèles, où la pure Parole de Dieu est prêchée, et où les sacrements sont légitimement administrés selon l'ordonnan-